Compte-rendu du 1er août 2016, Gèdre, 21h00

Séance extraordinaire

Présents : M Gabail, M Maupeu, A Castagné, L Solomé, Ch Bruzaud, JC Roudet, Y Brun, P Caussieu, F Combres, D Fernandes, N Haurine, P Labit, F Minchella,

Absents : C Abelard, N Leconte, JF Raynal (pouvoir à D Fernandes), C Trescazes (pouvoir à Y Brun), Françoise Combre (pouvoir à N Haurine)

M le Maire rappelle que cette séance a pour objet unique la délégation de Service Public du domaine skiable et qu'elle a été convoqué suite à l'accord unanime du conseil de reporter le vote sur la DSP en attente d'un écrit du Conseil Départemental sur l'examen de la garantie d'emprunt demandée par les banquiers comme préalable à leur accord de financement des grandes visites.

Il indique avoir reçu ce jour un courrier du conseil départemental en ce sens et en donne lecture.

Il confirme par ailleurs que la trésorerie de la commune permettra de payer les avances de trésorerie à STEM International afin que cette entreprise puisse assumer sans souci sa délégation.

Il indique par ailleurs comme demandé par plusieurs conseillers que STEM International est tout à fait favorable à réfléchir et travailler dès que le contrat est signé avec l'ensemble du conseil sur le devenir de la station de ski.

P Caussieu indique que si il n'est pas contre la station de ski, il regrette toutefois que l'on trouve des solutions financières pour celle-ci et peu pour l'amélioration de la qualité de vie dans les villages (Eau, station d'épuration...)

Y Brun renouvelle ses remarques sur l'argent dédié à la promotion et à la place de marché et aux doublons que cela fait sur le budget de l'office de tourisme. Il réaffirme également qu'il ne remet pas en cause l'intérêt et le travail de l'office de tourisme. Il lui est répondu par M le Maire qu'il n'y a pas de doublon. Un désaccord se maintient sur ce point

Y brun indique par ailleurs que dès que le principe de la signature du contrat sera validé il faudra réfléchir en urgence sur les tarifs de la station pour la saison suivante, ce qui fait l'unanimité dans le conseil.

Suite à ces diverses discussions, M le maire met au vote la délégation de service public du domaine skiable avec les caractéristiques suivantes :

- Durée: 6 années

- Début de l'exécution du contrat : 01/09/2016

- Fin du contrat : 30/08/2022

- Principales obligations du régisseur :

Le service des remontées mécaniques et l'ensemble des installations ou équipements annexes compris dans le périmètre du contrat (équipements d'accueil)

L'entretien et le renouvellement de l'ensemble des équipements mis à sa disposition :

La mise en œuvre des mesures destinées à la sécurité des usagers et du personnel du service délégué

Toutes prestations connexes ou complémentaires autorisées par la communauté de communes (déneigement, gestion des navettes-bus,, y compris la gestion bar-restaurant des Espécières et l'entretien du domaine de fond de La Prade).

La gestion, l'entretien, la requalification et le développement des pistes de ski alpin

La gestion et l'entretien des équipements d'enneigement artificiel.

La gestion du service est assurée par le Délégataire conformément au contrat, dans le souci d'assurer la conservation du patrimoine de la collectivité, les droits des tiers et la qualité de l'environnement.

Sous réserve des règles fixées par le contrat, le Délégataire assure le choix et l'organisation des moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Par 14 voix pour et 1 abstention (P Caussieu) le conseil municipal :

APPROUVE

- le choix de l'entreprise STEM International en tant que régisseur du service public des remontées mécaniques
- les termes du contrat de régie intéressée et ses annexes parmi lesquelles le Règlement du service

AUTORISE

- le Maire à signer le contrat de régie intéressée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.